

## ACCES TERRAIN JOURNALIER

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète .....

.....

N° Tél : .....

Mail : .....

**Quad : 10€    Moto Trial : 7€    4X4: 12€**

Marque : .....

Modèle : .....

Cylindrée : .....

Immatriculation : .....

N°Police Assurance : .....

Valable jusqu'au : .....

Je reconnais avoir pris connaissance du  
règlement intérieur

Date : .....

Signature : .....

## REGLEMENT INTERIEUR

Votre quad ou moto doit être assuré sur les terrains privés.  
Vous devez être titulaire d'une assurance responsabilité civile.  
Sylvain PONCET gérant du domaine ne saurait être tenu responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir sur le terrain ou hors de ses limites, ainsi que des vols qui pourraient avoir lieu.

Chaque conducteur est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner lors de son passage.

Le parking n'est pas considéré comme une zone d'évolution, merci de rouler doucement et de ne pas laisser de trace de dérapage.

### Attention !

L'accès au terrain peut être exceptionnellement fermé :

L'hiver en période de dégel

En période de chasse : accès parfois interdit le matin de 8h à 12h.

*Accès toilette possible avec le code barrière précédé de « C »  
(bâtiment à droite du parking en arrivant)*

### **Sylvain PONCET**

Mail : [sylvain.act@gmail.com](mailto:sylvain.act@gmail.com)

Tél : 06 81 83 71 95

site : [www.activert.net](http://www.activert.net)

règlement par chèque à l'ordre de Sylvain PONCET